



AFFCE

Association des françaises et français des institutions
communautaires et européennes

La lettre de l'AFFCE Avril 2019

Le mot du Président

L'Union européenne entre aujourd'hui dans une période délicate, avec des échéances cruciales que ce soit concernant le budget, les élections européennes ou le Brexit. Pour les aborder, la Commission s'est assurée que la fonction publique européenne serait en bonne ordre de marche et que les questions touchant à l'administration européenne ne pourraient pas polluer les discussions politiques, à venir.

On notera tout d'abord les conclusions du rapport intérimaire¹ de la Commission européenne sur la mise en œuvre du régime des pensions des personnels de l'UE (annexe XII du statut) prévu dans l'art. 14 de cette même annexe. Ce document constate l'équilibre actuel du régime de pensions qui a bien été assuré entre 2014 et 2018, par le biais de l'actualisation de la contribution retenue sur la rémunérations de chaque agent. Ce mécanisme, prévu à l'annexe XII du statut, permet de garantir que la contribution au régime de pensions versée au budget par le personnel couvre un tiers du financement de ce régime (art. 1^{er}, par. 1^{er} annexe XII du statut). A propos de l'incidence budgétaire des pensions, le rapport note qu'elle a été prise en compte dans la proposition de règlement du Conseil fixant le prochain cadre financier pluriannuel. La Commission a ainsi présenté les dépenses escomptées pour la période 2021-2027, basées notamment sur la croissance annuelle des dépenses consacrées au paiement des pensions.

Dans un second rapport relatif à l'application de l'actualisation des rémunérations et de l'application du prélèvement², la Commission conclut sur le fait que le nouveau mécanisme a permis de mettre en œuvre le principe du parallélisme des rémunérations des fonctionnaires européens avec les fonctions publiques nationales entre 2014 et 2018 (en dehors du gel des salaires en 2014).

¹ COM(2018) 829

² COM(2018) 830

La nouvelle méthode, adoptée en 2014, a également permis de respecter le principe de parité du pouvoir d'achat entre les différents lieux d'affectation. On peut noter que ce nouveau mécanisme a également évité les tensions récurrentes avec l'autorité législative et le personnel.

Par conséquent, on peut considérer, à ce stade, que ces questions essentielles pour le personnel sont sous contrôle et que l'administration européenne est en ordre de marche pour affronter les grands défis de l'Union européenne.

Fabrice Andreone,
Président AFFCE

Contact: AFFCE@ec.europa.eu

L’AFFCE sur les réseaux sociaux :

Site web : www.affce.eu

Facebook : <https://www.facebook.com/AFFCE-631537700225891/>

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/11735385/admin/>

Activités récentes de l'AFFCE

17 octobre 2018

Consultation citoyenne sur l'Europe « Europe et éducation », avec Jean Arthuis, Valérie Gomez-Bassac et Claire Morel. Voir synthèse ci-dessous

24 octobre 2018

Conférence du Capitaine de vaisseau Niels Woudstra de la Représentation permanent des Pays-Bas sur le thème "Sun Tzu et la stratégie maritime de la Chine".

21 novembre 2018

Comment défendre nos intérêts stratégiques européens? Le cas du filtrage des investissements directs étrangers" par Franck Proust, Député Européen, Président de la Délégation française du groupe PPE au Parlement européen

27 novembre 2018

Présentation de l'Association coopérative financière des fonctionnaires internationaux, avec Mme Jeanine RIVALS. L'AMFIE pour présenter les services que cette coopérative de fonctionnaire internationaux propose à ses sociétaires, fonctionnaires internationaux et européens. Site web: <https://www.amfie.org/fr/accueil>

5 décembre 2018

Un Livre blanc européen sur la défense comme première étape vers l'Union européenne de défense" (rapport du Parlement européen) ; par son auteur Frédéric Mauro, Avocat aux barreaux de Bruxelles et de Paris. Slides : https://docs.wixstatic.com/ugd/18246a_9ddbe55fd4c94e1fba9343e575fa5dd7.pdf

1er mars 2019

Réunion avec Thierry MASSON, dans le contexte du grand débat national sur les thèmes de la fiscalité et de la gouvernance. Voir Conclusions ci-dessous.

14 mars 2019 :

Réunion avec Philippe Léglise-Costa, Représentant permanent de la France auprès de l'UE, sur l'actualité européenne

26 mars 2019

Conférence avec P. Timmers, ancien Directeur DG CONNECT, consultant sur la cybersécurité

Activités futures de l’AFFCE

Fin avril 2019 : Le fonds européen de défense

Mi mai 2019 : Le terrorisme en Europe

Fin mai: Géostratégie de l’arctique

Début juin : Conférence sur la fiscalité en dehors des prélèvements sociaux en France, par un avocat fiscaliste

In mémoriam Michel Richonnier



(Michel Richonnier est le dernier debout à droite)

Décès de Michel Richonnier, ancien membre des cabinets Sutherland et Marin, ancien Directeur à la Commission européenne, DG XIII. Michel Richonnier a présidé l’AFFCE de 2002 à 2006. Il s’était également investi dans le domaine de la fiscalité et, récemment, il avait animé avec son allant et sa conviction habituelle, notre groupe de travail sur la question des prélèvements sociaux en France.

Michel était convaincu qu’il fallait toujours rechercher de nouveaux défis et ne pas s’endormir sur des réponses qu’on avait déjà apportées à de vieux défis. C’est pourquoi, économiste et ingénieur centralien au départ, il a fait une carrière très mobile qui lui a permis de contribuer, souvent substantiellement, à l’élaboration de réponses adaptées aux grands défis auxquels l’Europe était confrontée (mettre en place l’Union économique et monétaire à la DG II ; répondre au défi du chômage et de la mise en place d’un espace social européen à la DGV ; booster la mobilité des étudiants en Europe avec Erasmus et Commett, et lancer le programme L’Europe contre le cancer ; répondre aux défis des technologies de l’information et de la 3ème Révolution industrielle à la DG XIII...). Gardons son exemple à l’esprit maintenant qu’il nous a quittés : il faut sortir de sa zone de confort, aller explorer d’autres champs d’action comme lors de son année sabbatique à Harvard pour se régénérer et renouveler sa pensée. Lui qui n’était pas juriste est celui qui a eu l’idée de baser le programme ERASMUS sur l’article 128 et non plus le 235 au grand dam des chefs d’Etat et de gouvernement de l’époque, dont la Dame de fer...qui a fini par plier, excusez du peu !

Extraits du parcours professionnel de Michel Richonnier tel qu'il l'a évoqué lors de ses entretiens avec le Consortium universitaire de l'UCL dans le cadre du projet « Histoire de la Commission européenne (on retrouvera l'intégralité de son témoignage sur le site de l'Institut universitaire européen de Florence, Histoire orale ; Il y a un index pour la recherche par nom propre (www.iue.org)).

Michel Richonnier a rejoint la Commission européenne en 1973 et a travaillé pendant les premières années à la DG II. Ayant une double formation d'ingénieur (École Centrale de Paris) et d'économiste (Licence à Paris et PhD. à l'Université de Californie à San Diego), il n'a pu opter que pour un concours d'économie car, à l'époque, la science et la technologie n'étaient pas de compétence communautaire. En ces années là, l'objectif mobilisateur était déjà de construire l'Union économique et monétaire (UEM). Michel a donc intégré en 1973 la division « France » de la direction de la conjoncture dont la mission était de faire des prévisions à deux ans sur l'évolution de l'économie française, de rédiger des rapports semestriels de conjoncture qui comprenaient notamment des recommandations concernant la lutte contre le chômage et l'inflation, ainsi que la maîtrise des soldes budgétaire et extérieur, en vue d'assurer une meilleure convergence des économies de la Communauté européenne. De 1977 à 1981, il a travaillé à la DG « Emploi » dans l'unité « *Politique du marché du travail : coordination des politiques nationales* », où il suivait les politiques nationales de lutte contre le chômage qui avait explosé à la suite des chocs pétroliers et monétaires des années 70. En outre, il s'était vu confier la rédaction de documents de travail qui alimentaient les réflexions et discussions au sein, tant du Comité permanent de l'emploi (composé de représentants des employeurs et des travailleurs), que des Conférences Tripartites avec les Ministres du Travail. Ces années lui ont permis de se familiariser avec la complexité des rouages de concertation sociale au plan européen et, surtout, avec le droit communautaire, comme par exemple le règlement 1408 sur la sécurité sociale des travailleurs migrants, ou l'article 128 du traité CEE sur la formation professionnelle qui n'exigeait qu'une majorité simple. Michel souhaite ensuite être détaché auprès du Commissariat Général du Plan à Paris, à partir de septembre 1981 comme chargé de mission « Affaires européennes » (le Ministre du Plan était Michel Rocard et le Président de la République était François Mitterrand). Ces trois années au Plan lui ont également offert la possibilité de renouer avec le monde académique, comme maître de conférences en économie à l'Institut d'études politiques de Paris, et comme auteur de plusieurs publications en français, anglais ou allemand sur les questions européennes et les défis technologiques et industriels auxquels l'Europe était confrontée, avec notamment un ouvrage qui se verra décerner le prix du meilleur livre politique de l'année 1985, « *Les Métamorphoses de l'Europe, de 1769 à 2001* ». Cet ouvrage lui ouvrira l'accès au monde de la télévision puisque la RTBF réalisera, en 1985, trois émissions de cinquante-cinq minutes, « *La crise est pour demain* », largement inspirées de ses publications.

Retour à la Commission en 1985 au sein du Cabinet du Commissaire irlandais, Peter Sutherland où il a participé au lancement des programmes Erasmus (**1987-1989**), en faveur de la mobilité des étudiants et Comett (**1987-1989**), en faveur de stages en entreprise d'étudiants d'un autre pays.

Le Commissaire Sutherland soutiendra donc l'approche audacieuse proposée par Michel pour Erasmus en imposant, d'une part, l'article 128 sur la formation professionnelle (adoption à la majorité simple) comme base juridique et, d'autre part, en proposant un budget quarante fois supérieur au budget des programmes pilotes précédents. Ces propositions innovantes seront adoptées par la Commission Delors en juillet 1985 pour Comett, et en décembre 1985 pour Erasmus.³ Tollé des Etats membres lors de la première discussion au Conseil. Madame Thatcher n'a pas manqué de taper sur la table en disant, à travers son Ministre des universités : « *L'Union européenne n'a pas à donner des bourses Erasmus, c'est une compétence nationale ! Donc nous voulons bien un programme Erasmus, mais sans bourses Erasmus...* » ! Le nouveau Commissaire en charge du dossier, à partir de 1986, l'Espagnol Manuel Marín était jeune, très dynamique, avec un fort caractère, et c'était aussi un homme politique habile. Le 1^{er} décembre 1986, à la stupeur des Ministres de l'Education, il retira la proposition de la Commission et il déclarera en conférence de presse « *Erasmus doit se retourner dans sa tombe en apprenant que l'Europe était prête à dépenser une fortune pour ses vaches et rien pour ses étudiants !* » Jacques Delors prit ensuite le relais au Conseil européen de Londres des 5 et 6 décembre 1986, en demandant très respectueusement à Margaret Thatcher : « *Madame le Premier ministre, si vous le permettez et si nous n'arrivons pas à débloquent le dossier Erasmus, je souhaiterais, en conférence de presse, expliquer ce dont il s'agit.* » Madame Thatcher s'est alors sans doute dit qu'il valait mieux ne pas soulever de problèmes en refusant l'adoption d'Erasmus, surtout à Londres où elle présidait le Conseil européen. Peut-être aussi avait-elle eu peur des vaches de Manuel Marin... Elle a donc laissé passer Erasmus qui sera adopté en juin 1987 ... avec des bourses européennes pour soutenir la mobilité des étudiants.

Entre 1986 et 1987, Michel a présidé le groupe de travail « *L'Europe contre le cancer* ». Ecoutons-le nous raconter cet épisode : « J'étais donc membre d'un cabinet et, en même temps, président d'une task-force inter-directions générales, avec l'accord de Jean Degimbe et, surtout, celui d'Émile Noël, le Secrétaire général. Sans cet accord, il n'était pas pensable qu'un membre de cabinet ait une fonction de coordination d'une task-force interservices. Outre cette innovation organisationnelle, Émile Noël décidera de publier exceptionnellement au Journal officiel C 50 du 26 février 1987, l'intégralité du premier plan d'action *L'Europe contre le cancer (1987-1989)*. Ce document était le fruit d'une coopération stimulante et très enrichissante entre les différents services impliqués dans la task-force et le monde de la cancérologie, avec le Comité des experts cancérologues, ainsi que de nombreux autres groupes comme celui des Associations et ligues contre le cancer, des Organisations de lutte contre le tabagisme, des Producteurs d'émissions médicales de TV, sans oublier le groupe des Hauts fonctionnaires des Etats membres en santé publique. »

Octobre 1985, retour à la DG V. Michel a été rattaché directement à Jean Degimbe pour coordonner des directions et des unités de Directions générales aussi différentes que celles de la DG Entreprises (DG III), qui était en charge de la liberté d'établissement des personnels de santé, et donc des formations au cancer des médecins et infirmières ; de la direction « *Médecine du*

³ L'histoire de la naissance de ces programmes en matière d'éducation est relatée avec précision dans l'article publié par Michel Richonnier en octobre 2012 « *Comment l'Europe des citoyens (éducation et santé publique) est-elle née en 1987 ?* ».

travail » de la DG V, qui était compétente pour les cancers professionnels ; de la DG X « *Information et communication* » qui nous a aidé à lancer les grandes campagnes de diffusion du « *Code européen contre le cancer* » dont l'objectif était de réduire de 15 % la mortalité par cancer d'ici l'an 2000 ; de la DG XI « Environnement », compétente pour la classification et l'étiquetage des substances chimiques ; et de l'unité « *Recherche médicale* » de la DG XII. La division « *Europe contre le cancer* » réalisera ainsi des percées novatrices en matière d'information et d'éducation à la santé, avec la diffusion de plusieurs programmes télévisés dès 1988 et même, en 1989, une émission *Eurovision*, la seule à ce jour, sur un thème scientifique et sérieux, à l'occasion de l'Année européenne contre le cancer. Il y eut également des percées audacieuses en matière de prévention des cancers avec la lutte contre le tabagisme et l'adoption de directives européennes, dès novembre 1989 pour l'étiquetage des produits du tabac (« *Fumer tue* », etc.) et dès mai 1990 pour la teneur maximale en goudron des cigarettes en limitant à 15 milligrammes à fin 1992 la teneur en goudron des cigarettes... alors qu'en 1987 certaines cigarettes comme les « Boyards papier maïs » en France en contenaient 45 ! Un véritable poison !

En 1992, après une année sabbatique à Harvard, Michel Richonnier rejoint la DG XIII - *Télécommunications et technologies d'information*, où il est nommé directeur de la recherche Télématique (i.e. **T**élécommunication et **I**nform**a**tique). Dans cette nouvelle position, avec son équipe, il s'était fixé plusieurs objectifs. Le premier était de passer d'une approche « *technology-push* » (des grands programmes comme ESPRIT et RACE étaient par essence « *technology-push* ») à une approche « *user led* » (orientée utilisateur) pour satisfaire les besoins de la société dans des domaines aussi différents que la santé, l'éducation, les transports, le soutien aux personnes âgées ou handicapées dans le but d'aider à la fois la société et les citoyens européens, mais aussi l'industrie européenne car il y avait derrière ces applications, des marchés rentables. Une autre innovation consistait à associer les utilisateurs à chaque étape d'un projet, de la conception à la réalisation et à la démonstration, parce que les chercheurs en recherche appliquée doivent être en interactivité avec les utilisateurs pour adapter leur expertise technique aux besoins de ces utilisateurs. Au début des années 90, la recherche était focalisée essentiellement sur la compétitivité de l'industrie européenne, en associant à la conception et au pilotage des programmes, les grandes entreprises de l'époque. C'était, en fait, fort habile parce que c'est bien grâce à la mobilisation de ces grandes entreprises, qui pesaient aussi dans les débats nationaux, qu'Étienne Davignon réussira à surmonter les réticences de certains États membres à soutenir une recherche qu'on appelait « *précompétitive* ». Étienne Davignon, homme de vision par excellence, avait bien compris qu'il fallait avancer dans le domaine, mais il avait aussi conscience qu'en face de lui il y avait des États membres dont certains étaient très réticents à une intervention de la Communauté européenne dans leur pré carré de la recherche et c'est pourquoi il a eu l'habileté de mobiliser les grandes industries nationales. Michel Richonnier était convaincu qu'il fallait aller vers une recherche appliquée qui prenait en compte les besoins futurs des citoyens dans le monde de la 3^{ème} Révolution industrielle... ce qui contribuait aussi à créer des marchés pour l'industrie européenne. Redonnons-lui la parole: « Que constatons-nous aujourd'hui? Que les résultats de bien des projets de recherche que nous avons soutenus dans les années 90, font aujourd'hui partie de la vie courante. Ainsi, par exemple, le télépéage sur autoroute, est le fruit de recherches européennes. De même, les opérations complexes qui sont effectuées en télé-chirurgie avec des robots, ont aussi tiré profit des résultats de recherches européennes. L'éducation à distance bénéficie, elle aussi, des recherches qui ont été développées à partir des années 90. Toutes ces

recherches sur les applications télématiques ont permis aux citoyens européens de bénéficier d'avancées majeures, et ont permis aussi aux entreprises d'avoir des applications commercialisables sur l'ensemble du marché européen. Dommage toutefois que les citoyens ne savent pas que ces progrès sont dus à l'Europe : Quand vous passez avec votre voiture au télépéage il n'est pas indiqué « *Merci l'Europe* » ... ».

Visite d'Etat du Président de la République au Royaume de Belgique, les 19 et 20 novembre 2018

47 ans après le Président Georges Pompidou, Emmanuel Macron s'est rendu en Belgique à l'invitation du Roi Philippe et de la Reine Mathilde pour une visite d'Etat les 19 et 20 novembre dernier, une visite marquée par la volonté de « consolider le partenariat étroit entre la France et la Belgique ».

Lors du Banquet d'Etat au Château de Laeken, le Président a souligné « la proximité presque familiale, deux pays voisins que peu sépare, pas même un fleuve ou une montagne ».

Cette visite fut l'occasion pour Emmanuel Macron de se rendre à Molenbeek au centre La Vallée, un incubateur local d'initiatives associatives, économiques et culturelles. Au cours de la seconde journée, il est allé, accompagné, du Premier ministre belge, Charles Michel, à la rencontre des étudiants de l'Université de Louvain-la-Neuve. A cette occasion, il a pu échangé, avec eux, au cours d'un débat sur le thème « Nous, demain, l'Europe ».

L'Europe, thème cher au Président, qui a eu l'opportunité de souligner lors de son discours devant la communauté française de Belgique, qu'il était urgent de redonner une impulsion et un cap au projet européen. Il a rappelé aux « femmes et hommes qui font l'Europe », présents dans la salle, le score important du Rassemblement national et la montée des extrêmes un peu partout et en Europe également. Il a donc défendu l'idée d'un projet européen ambitieux qui se reconstruit autour d'une défense européenne, la nécessité d'œuvrer ensemble contre le réchauffement climatique et de se prémunir contre les cyber-attaques.

Pour Emmanuel Macron, l'Union européenne est le seul espace de coopération qui permet de nous protéger vraiment. Il a insisté sur le fait de ne pas laisser la souveraineté aux nationalistes, mais de l'empoigner au niveau européen et de la porter, afin d'avoir une Europe plus unie, plus démocratique et porteuse d'une ambition d'avenir.

Thierry Masson

.....
Thierry MASSON est membre de l'AFFCE et élu consulaire depuis 2014. En 2017, il devient conseiller consulaire La République En Marche et a été élu vice-président du conseil consulaire de Belgique le vendredi 15 juin 2018. Le vice-président du conseil consulaire est élu par et parmi les membres élus de ce conseil.

Le poste de vice-président est le premier poste politique au sein du conseil, présidé par le chef de poste consulaire. C'est le vice-président qui préside la commission de contrôle du nouveau répertoire électoral unique. Ce nouveau répertoire permettra entre autre aux électeurs de s'inscrire sur une liste électorale jusqu'à six semaines avant la date d'un scrutin.

L'AFFCE organise une réunion avec Thierry MASSON, Vice-président du Conseil consulaire en Belgique, dans le contexte du grand débat national, le 1^{er} mars 2019

Compte-rendu du grand débat national au sein des institutions européennes

1^{er} mars 2019

1. Fiscalité des français expatriés

A. Français à l'étranger

Problématique du **tabou fiscal**: comment aborder en temps de crise un sujet aussi clivant

- Problématique de **l'équité**: ou la double imposition et le non-respect de la règle de droit pour les expatriés
 - **Application** des normes (pays de résidence, pays d'origine, employeur) **affectant le retour au pays** et les **actes civils** entre autre ;
 - **Instabilité** des normes et/ou absence de centralisation pour une réponse unifiée, générant de **l'imprévisibilité et la fuite des Français**.

B. L'impôt en France

- Problématique de l'impôt
 - En général: **pression fiscale extrêmement élevée**, instabilité des règles du jeu, mise en exergue de son rôle au travers de la reproduction des inégalités ;
 - Discussion sur l'impôt sur les successions : certains veulent un niveau beaucoup plus élevé, d'autres veulent le diminuer et certains le conserver tel quel ;
 - Les successions: choix de société, reconnaissance de **l'équilibre de la conception du système** français.

2. La démocratie

A. De la représentation des Français expatriés

- Volonté **de garder un lien local, régional et national**
- Conflit avec le nouveau système de **choix** entre la représentativité consulaire ou territoriale

B. De la question du vote obligatoire

- Question fortement clivante au sein du groupe, **pas de majorité dégagée** ;
- Danger de créer du **mécontentement par l'obligation**, opportunité d'obliger à chacun de jouer son rôle ;

- Nécessité **d'inclure le plus grand nombre de citoyens**, dont les plus jeunes.

C. La question du référendum

- **En fonction des perceptions** : sans préparation, il mène trop souvent à un vote de confiance ou de rejet.
- Risque très important de **récupérations politiques ou autres** ;
- Risque accru de mobilisation extrême sur une **majorité passive**.

3. Solutions dégagées pour la mise en place de réforme

A. Reconnaissance de l'utilité du grand débat

B. Participation Citoyenne Active : faire des réformes **avec et pour le citoyen** en évitant les récupérations ou désinformations.

- **Expliquer** les enjeux factuellement ;
- **Clarifier** dépenses et recettes ainsi que leurs origines et destinations de manière simple et claire ;
- **Démystifier** les décisions au travers d'analyses d'impacts et d'évaluation des politiques publiques ; revaloriser l'expertise.

C. Niveau européen

- **Passage de l'unanimité à la majorité qualifiée** dans les domaines de la **fiscalité et du social** ?

Consultation citoyenne « Europe et éducation », 17 octobre 2018

Cette consultation a été organisée sous les auspices de l'AFFCE qui a contribué à son organisation et à son bon déroulement. Vous trouverez ci-dessous la restitution.

Orateurs : Mme Valérie Gomez-Bassac, M. Jean Arthuis, Mme Claire Morel,

Rapporteure : Mme Catherine Daguet-Babich

Animateurs Tables rondes : Mme Claire Genta, Mme Marie-Laure Lulé, M. Amory Lumumba, Mme Claire Morel, M. Jérémie Requies, Mme Lucy Swan, Mme Pauline Tawil

Nombre de participants : 30

Rapport sur les consultations citoyennes pour l'Europe,

Mme Valérie Gomez-Bassac, Députée à l'Assemblée Nationale, Conseil d'orientation des Consultations Citoyennes

Un rapport d'information a été déposé par la Commission des Affaires Européennes, groupe de travail

« Conventions démocratiques pour la refondation de l'Europe » présidé par M. Herbillon, député LR, et rapporté par Mme Gomez-Bassac, députée La REM. Ce rapport est le fruit de 300 auditions dans 5 états membres à la rencontre des syndicats étudiants, syndicats professionnels, élus, panel très représentatif de la diversité des citoyens pour savoir ce qu'ils attendaient de l'Europe, ce qu'il était possible de mettre en œuvre pour donner envie de s'engager pour l'Europe et de se sentir citoyen européen. Suite à ces auditions, le rapport a été établi.

[http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/europe/rap-info/i0482/\(index\)/rapports-information](http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/europe/rap-info/i0482/(index)/rapports-information)

Des propositions ont été émises et soumises au Président de la République. Ces propositions ont été reprises par le Ministère des Affaires européennes. Une charte a été signée avec les 27 Etats membres afin que chacun d'entre eux organise des consultations citoyennes. Cela a donné lieu à plusieurs événements labellisés. Aujourd'hui, 1.000 consultations ont eu lieu en France et plus de 600 restitutions sont déposées sur le site « Quelle est votre Europe ? ».

<https://www.quelleestvotreeurope.fr/>

Un citoyen ou une association peuvent organiser les consultations. Mme Gomez-Bassac a organisé des consultations citoyennes à Pole Emploi dans le Var, ou sur les plages par exemple, parce qu'il faut parler de l'Europe, ailleurs et autrement. Cela a été l'enjeu de toute la démarche qui a été menée.

A l'Université de Sceaux, des consultations citoyennes ont été organisées : soit sur des thématiques comme l'enseignement, la défense, l'agriculture ou alors des consultations très larges « Quelle est votre Europe ? » Chacun doit pouvoir s'exprimer. Il faut être à l'écoute des eurosceptiques et des euro réfractaires afin qu'il y ait une implication plus forte de chacun d'entre nous, surtout lorsqu'on constate l'ampleur prise par les mouvements extrémistes et populistes dans différents états.

Pour obtenir la labellisation, comme c'est le cas aujourd'hui, la consultation doit être Trans partisane, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas être estampillée La Rem, LR ou autre. La qualité de trans partisane doit être garantie et il faut s'engager à restituer. La restitution est l'essence de la consultation.

Les consultations citoyennes se termineront le 30 octobre 2018. La restitution pour la France devrait être faite le 14 novembre et la restitution européenne en fin d'année. Deux comités ont été mis en place par le Ministère, un comité d'orientation et un comité de surveillance qui sont là pour s'assurer que les consultations sont mises en place respectent la charte et garantissent le caractère trans partisan.

Aujourd'hui, tout le monde a envie de parler d'Europe. Le Brexit, alors que cela a pu faire peur, a créé un effet inverse. Les gens disent « Je suis dans l'union européenne et je veux rester dans l'Union européenne », ce qui est rassurant. Toutefois, il faut faire attention car tout est fragile et finalement, ce qui manque, ce sont des vrais projets européens.

L'Union européenne repose sur des valeurs que nous connaissons tous et nous a permis de rester en paix. Notre Union européenne était économique et peut-être manquait-il une ambition politique. Aujourd'hui, nous menons des politiques européennes en matière de migration, de défense mais il faut aller plus loin avec de vrais projets européens qui nous permettent de nous souder davantage et que nous puissions avancer ensemble.

Il est important de parler de l'Union européenne autrement, c'est-à-dire l'Europe de la Culture, l'Europe sociale, Erasmus qui a été une belle réussite. C'est une responsabilité collective de continuer dans ce sens. Ce sera difficile, il faudra prendre des mesures nécessaires pour que le budget européen soit plus important. Si on veut mener des actions, il faut se donner les moyens de le faire. Le but des consultations citoyennes est d'écouter et encourager les individus à s'impliquer davantage dans l'Europe. Il faut donner envie aux medias de parler de l'Union européenne. Il faut croire en l'Union européenne. Mme Gomez-Bassac reste à notre disposition pour parler du rapport et des consultations citoyennes.

Mobilité des apprentis en Europe,

M. Jean Arthuis, Député européen,

Représentant spécial pour l'apprentissage

Jean Arthuis remercie Mme Valérie Gomez-Bassac des explications données sur le déroulement des consultations citoyennes.

Président de la commission des budgets, qui représente 1 % du PIB européen, M. Arthuis a été sensible au problème de chômage des jeunes en Europe. Il a constaté que les états, dans lesquels une tradition d'apprentissage est enracinée dans la culture économique et sociale, n'ont pratiquement pas de chômage. Il a constaté qu'Erasmus permet à des jeunes qui vont en mobilité d'acquérir confiance en eux-mêmes, d'élargir leur horizon et le constat a été fait que, dans leur vie professionnelle, ils sont moins vulnérables au risque de chômage que ceux qui ne sont pas membres de la génération Erasmus.

La question s'est donc posée « Que peut-on faire pour coupler Erasmus et apprentissage ? »

Les apprentis peuvent bénéficier de bourses Erasmus pour un séjour de 15 jours. Il est important qu'un jeune puisse être immergé dans un pays qui n'est pas son pays d'origine, qu'il sorte de sa zone de confort habituelle et se donne les moyens de pratiquer une langue étrangère. Au collège, une heure de cours de langue anglaise est dispensée chaque semaine. Or, un apprenti reçoit une heure d'Anglais par mois.

Une opération expérimentale a été montée sous forme de projet pilote en partenariat avec les centres de formations d'apprentis et des partenaires comme « les compagnons du devoir ». Deux centres de formation d'apprentis, situés dans 2 pays différents, qui conviennent d'envoyer les apprentis en formation pendant au moins 6 mois, seront aidés et les jeunes recevront une bourse Erasmus.

L'apprentissage est à la fois un contrat de formation et un contrat de travail, et dépend de la Commission européenne de la DG EMPL (emploi, affaires sociales et inclusion) mais aussi de la DG EAC (éducation, jeunesse, sport et culture). L'opération a démarré et les obstacles à la mobilité ont été rapidement identifiés. L'expérimentation était en souffrance lorsque M. Macron a été élu Président de la République française, ayant dans son projet l'Erasmus des apprentis. Mme Penicot a été chargée de désigner un parlementaire qui fasse rapport de ce qui pourrait être entrepris pour lever les freins. M. Arthuis a été missionné et son rapport a été rendu public en janvier 2018.

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_arthuis_-_18_janvier.pdf

Le premier frein était d'ordre juridique. En effet, le contrat d'apprentissage est un contrat de travail. Dans le droit français, les clauses du contrat ne pouvaient pas être suspendues. L'apprenti partait quinze jours rémunérés, quinze jours qui correspondaient à des moments de scolarité. Si l'apprenti part 6 mois, le maître d'apprentissage doit continuer à le rémunérer ce qui pouvait être un frein à la mobilité. En cas d'accident, alors que l'apprenti n'était plus sous son contrôle, c'était pourtant le maître d'apprentissage français qui pouvait être tenu pour responsable. Un amendement a été validé dans la loi de validation des ordonnances sur le travail, introduit au sénat et repris directement en commission mixte paritaire, le conseil constitutionnel a été saisi et a validé cette disposition. Si le frein a disparu en France il n'a pas encore disparu dans tous les pays de

l'Union européenne. Pour que le système fonctionne, il faut que les chefs d'états, de gouvernement et ministres du travail s'emparent de cette cause.

Le deuxième frein est la validation des acquis de la mobilité. Au moment de la délivrance du diplôme, l'autorité académique devra valider les 6 mois d'enseignement dispensés hors de France et d'expérience professionnelle acquise dans une entreprise qui n'est pas française. Aujourd'hui, ceci n'est pas automatique. C'est en cours d'une manière pragmatique et fait l'objet de discussions avec le ministère du travail. Il serait souhaitable qu'une expérimentation soit mise en place.

La loi a été modifiée en France pour libérer l'apprentissage mais les textes d'application se font attendre et les modalités de financement justifieraient que l'on privilégie les centres de formation d'apprentis qui inscriront la mobilité de leurs apprentis comme une priorité dans leur projet éducatif.

Un avantage de la mobilité est le benchmark. Si un progrès est fait en matière de législation sur le travail des apprentis dans les états membres, ce sera la première pierre de mise en convergence du droit du travail en Europe.

Quelques centaines de jeunes entrent dans ce dispositif de mobilité longue. Il faut remercier la Commission européenne pour Erasmus pro et l'affectation de 400 millions d'euros dans les bourses Erasmus pour les années 2018-2020 avec sur la table à l'attention du Conseil une recommandation pour un contrat unique d'apprentissage Européen avec un dispositif de reconnaissance des acquis de la mobilité. Tout cela est la mise en convergence des diplômes sur le plan européen. Il faudrait toutefois prendre des dispositions de simplification des procédures entre les DG EMPL (emploi, affaires sociales et inclusion) et la DG EAC (éducation, jeunesse, sport et culture). Pour ceux qui sont sur le terrain et demandent à bénéficier des crédits ouverts afin de prendre en charge des dépenses spécifiques à la mobilité entre autres l'encadrement des référents, désignés responsables de la mobilité afin de préparer les jeunes et revoir les programmes.

Erasmus est un fantastique instrument de promotion de l'Union européenne. Il a fêté ses 30 ans. On peut regretter que seulement une demande sur deux soit satisfaite. Demain, les crédits dans le cadre pluri annuel 2021-2027 seront triplés et il faudra également tripler le nombre d'accédants.

Erasmus d'aujourd'hui et de demain , Mme Claire Morel, Chef d'unité « Coopération internationale » DG EAC, Commission européenne,
--

Mme Claire Morel remercie M. Jean Arthuis pour sa présentation de la mobilité des apprentis en Europe.

Aujourd'hui, Erasmus est un programme emblématique de l'Europe, qui est devenu une bonne "marque" de l'Europe, Erasmus pro fait partie du programme actuel, Erasmus+. Le programme est tellement populaire qu'il a été copié par d'autres et existe en plusieurs déclinaisons : Erasmus

des apprentis, Erasmus pour jeunes entrepreneurs, Erasmus militaire et on parle de créer Erasmus vert pour les agriculteurs. Cela se multiplie à l'infini. Il s'agit d'un des rares programmes européens qui fonctionne si bien et depuis si longtemps. L'idée à la base est assez simple, et le programme a fêté ses 30 ans l'an dernier. Il est rare qu'un programme européen ait une vie aussi longue. Il aura bénéficié à 9 millions de jeunes à travers l'Europe. Pourtant la mobilité étudiante ne concerne que 10 % des étudiants en Europe. L'ambition à l'avenir est de rendre la mobilité accessible à beaucoup plus d'étudiants et de jeunes. Un sondage Eurobaromètre a été organisé il y a quelques années, et quand on a demandé aux citoyens européens quels étaient les symboles de l'Europe, ils ont mentionné l'Euro et Erasmus. On parle même aujourd'hui d'une génération Erasmus.

L'éducation, à travers le programme Erasmus, est devenue une priorité au niveau européen : la Commission a proposé de doubler son budget pour la période 2021-2027. Sans entrer dans des explications techniques, cela permettrait de tripler le nombre de mobilités des jeunes.

Au niveau européen, la question de l'éducation devient un thème prioritaire des politiques européennes, et pour la première fois lors du sommet social de Göteborg en novembre 2017, les chefs d'état ont parlé d'éducation et se sont engagés à créer un Espace Européen de l'Education d'ici à 2025 où la mobilité deviendrait une réalité pour tous et où les qualifications seraient reconnues automatiquement. On est assez loin de cela pour l'instant. Il est intéressant de noter que l'éducation n'est pas un domaine de compétence de l'Union européenne. Or un programme comme Erasmus a du succès alors que l'Union Européenne n'a pas de compétences, que l'éducation est une compétence exclusivement nationale, que l'Europe ne peut pas agir sur le contenu des programmes ni sur l'organisation des études. Le rôle de l'Union est d'apporter une valeur ajoutée, d'adresser des défis communs à tous les pays, comme la formation des enseignants ou l'innovation en matière de développement des curricula.

Erasmus + représente beaucoup plus que la mobilité et va bien au-delà de l'enseignement supérieur. Erasmus+ commence avec l'éducation pré-scolaire, priorité au niveau européen, et s'étend jusqu'à la formation des adultes : il touche également la formation professionnelle, les universités (le plus gros du budget) mais aussi la formation informelle : le soutien aux associations de jeunes, à la société civile, et il concerne même le sport ; d'ailleurs, dans la future version du programme, on proposera par exemple la mobilité des coaches et des athlètes.

Erasmus+ a également une dimension internationale étant donné que l'on peut désormais faire sa mobilité Erasmus en dehors de l'Union Européenne et faire venir des étudiants et des enseignants des quatre coins du monde. Le programme finance également des master conjoints « Erasmus Mundus » à travers desquels des étudiants venus du monde entier peuvent recevoir une bourse pour faire la totalité d'un master conjoint. Ces bourses d'excellence permettent d'attirer des étudiants brillants vers l'Europe.

Il ne faut pas perdre de vue la dimension de coopération institutionnelle avec des partenariats entre universités, écoles, et le monde du travail. Bien entendu Erasmus est une goutte d'eau dans l'océan – mais une goutte utile- avec un budget assez réduit aujourd'hui (de 15 milliards d'Euro pour 7 ans). Dans le cadre des prochaines perspectives financières, la Commission européenne a proposé un doublement du budget qui passerait à 30 milliards

Erasmus+ ne peut pas résoudre tous les problèmes auxquels l'Union fait face en matière d'éducation.

Mme Morel saisit l'occasion pour mentionner les défis auxquels les systèmes éducatifs en Europe font face :

- Manque d'égalité des chances, système toujours inégalitaire, impact de la situation socio- économique des parents sur la réussite scolaire. Les enfants issus de familles de migrants ont plus de difficulté pour avoir accès à l'éducation et quittent le système scolaire plus tôt que les autres,
- Résultats de l'étude PISA, comparaison internationale de l'OCDE, montrent que 20 % des jeunes européens de 15 ans n'ont pas le niveau de base requis en lecture, en sciences et en mathématiques, et la situation empire au lieu de s'améliorer,
- Manque d'adéquation entre les besoins du marché de l'emploi, le chômage des jeunes qui est préoccupant,
- Bien que, d'après les résultats PISA, les filles réussissent mieux que les garçons, elles sont sous représentées dans les domaines scientifiques (filières d'ingénieur au niveau européen, seulement 27 % de filles et dans les professions scientifiques, seulement 20 %), problème qu'on essaie d'adresser au niveau européen en promouvant les filières scientifiques auprès des filles.

Erasmus + ne pourra pas résoudre tous ces problèmes, mais il permet aux jeunes de développer des compétences à travers la mobilité, des compétences très appréciées par les employeurs notamment, la communication interculturelle, les langues étrangères, la pensée critique, la tolérance, la curiosité, la capacité à apprendre : tout cela est développé par la mobilité du programme Erasmus+.

Des études d'impact sont faites régulièrement, qui montrent que les étudiants Erasmus ont deux fois plus de chance de trouver un emploi que les autres. Le système de stage qui a été introduit il y a quelques années renforce encore l'employabilité des étudiants.

L'impact du programme se ressent aussi sur la qualité du système éducatif, car les enseignants qui doivent accueillir des étudiants étrangers, doivent comparer le contenu de leur curricula, adapter leur façon d'évaluer les élèves, s'ouvrir à l'international et cela a une conséquence positive sur la qualité de l'enseignement.

Le Processus de Bologne a bénéficié d'Erasmus, qui a permis de comparer les systèmes universitaires et de créer une structure de diplômes comparables à travers l'Europe, grâce à la mobilité des étudiants.

Notons aussi la dimension citoyenne des programmes : les jeunes qui sont passés par Erasmus ont un sens plus développé de la citoyenneté européenne, sont plus impliqués dans la vie démocratique de leur pays, notamment ceux qui ont participé à des actions de volontariat, l'une des composantes d'Erasmus+.

La possibilité de faire du volontariat, le lancement du « Corps européen de solidarité »,

développent la dimension de citoyenneté, la volonté des jeunes de contribuer à leur communauté, voire la communauté internationale Erasmus de demain : la Commission est en train de négocier avec le Parlement et le Conseil le futur Erasmus dont l'une des priorités sera l'inclusion, car Erasmus est encore trop souvent considéré comme programme élitiste. Un effort pour atteindre les jeunes issus des milieux défavorisés est essentiel.

Parmi les priorités du futur programme, il faut aussi mentionner l'enseignement virtuel, et les mobilités virtuelles qui ne remplaceront bien entendu pas les mobilités "physiques" mais les jeunes qui participent à des mobilités virtuelles sont plus enclin à faire une mobilité physique par la suite, et cela permet d'atteindre des publics qui n'auraient pas été atteints autrement.

Enfin la simplification, qui était un mot d'ordre du programme actuel, continuera à l'être dans le cadre du futur programme.

Tables rondes citoyennes

Education et apprentissage, Jérémie Requis,

Nous sommes partis du premier constat que l'éducation était gérée par une administration l'« Education nationale » mais que l'apprentissage est plus lié au monde de l'entreprise. Ceci fait écho aux propos de M. Jean Arthuis sur les difficultés de mise en œuvre du projet pilote sur la mobilité des apprentis face aux séparations des administrations. Un des enjeux qui peut être porté au niveau de l'Union européenne est la réconciliation entre le monde académique et le monde professionnel, afin de favoriser l'inclusion sociale, l'emploi et in fine l'intégration européenne et le marché unique.

Deuxième constat, la vision de l'apprentissage est très différente d'un Etat membre à un autre. On parle depuis longtemps de relancer l'apprentissage en France et de s'inspirer du modèle allemand. Comment mettre en œuvre cette réconciliation "étude/emploi" et rendre l'apprentissage attrayant ? Cela passe par une revalorisation de l'image de l'apprentissage par de meilleurs salaires, des actions de communication, d'information sur les métiers, sur la valorisation des filières.

Comment l'Union européenne peut-elle aider et agir ?

En apportant, au-delà d'un soutien financier, une méthode et un cadre de valorisation à l'échelle européenne. Des clefs de succès il y en a, y compris en France : il faut arrêter d'opposer l'apprentissage comme voie professionnelle de « déclassement » et les filières nobles, dites "académiques". Par exemple, des structures comme les « Compagnons du devoir » sont basées sur la fraternité et un socle commun. Elles jouissent d'une image positive et valorisent les carrières et la mobilité. Il convient également d'améliorer la perception de l'apprentissage vers une logique de filière "métier" qualitative ou même élitiste (métier noble ou rare, savoir-faire ancestral, etc.). Durant cette période d'apprentissage, les élèves se retrouvent autour de valeurs communes qu'ils partageront durant le reste de leur vie professionnelle. La constitution de réseaux professionnels transnationaux et européens est une piste à explorer, tout comme la mise en place de mécanisme d'entraide et de solidarité, en prenant en compte la spécificité et l'ultra-spécialisation des métiers et des savoir-faire.

Comment mettre en valeur une mécanique positive pour que l'apprentissage puisse être un attrait et une solution en Europe et en France ?

On pourrait commencer par envisager un contrat d'apprentissage commun au niveau européen, et décliné par branches. Ces modèles de contrats seraient l'aboutissement de discussion et de négociations entre les acteurs économiques, sociaux, académiques, les représentants des salariés et du patronat. Les structures existantes au niveau européen peuvent lancer cet élan. Ainsi, si cette démarche s'initiait pour quelques branches qui formuleraient des propositions, petit à petit, on pourrait avoir véritablement une architecture qui valorise l'apprentissage dans tous les États membres.

Nous avons pris pour base de réflexion la publication du moniteur de l'éducation et de la formation de l'Union européenne 2018 qui fait le bilan de différents éléments au niveau européen. un des bilans est que l'on est encore loin de nos critères de références et objectifs par rapport au décrochage scolaire et à la proportion d'enfants de 15 ans qui aient une connaissance de la lecture, des maths et des sciences

Est-ce que les nouvelles pédagogies peuvent atteindre ces objectifs ?

La réponse est clairement oui. Car si on apprend dans la joie et la bienveillance, si on se sent bien, ce qui est l'objectif des nouvelles pédagogies, on apprend mieux. Il y a des recherches qui le démontrent. Mais comment faire ?

Souvent les structures et les programmes ne sont pas adaptés à ces nouvelles pédagogies, aux libertés que l'on devrait donner à l'enfant, à l'écoute de l'enfant. Les bâtiments et les établissements ne sont pas adaptés, les professeurs ne sont pas prêts, parfois les professeurs ont peur de ces nouvelles pédagogies et de perdre le contrôle de leur classe, alors que souvent c'est le contraire.

Les enseignants devraient pouvoir offrir plus de liberté aux élèves et être en mesure d'être à l'écoute et plus flexibles dans la façon dont ils enseignent puisqu'aujourd'hui les enfants passent plus de temps avec les enseignants qu'avec leur famille. Il est donc indispensable de se focaliser sur les enseignants. Ces nouvelles pédagogies sont souvent des établissements privés et on revient à la question de l'inclusion. Des enfants, en difficulté d'apprentissage pour diverses raisons, mais de surcroît issus de familles défavorisées, auraient besoin de ces nouvelles pédagogies mais n'y ont pas accès puisque dispensés dans des établissements privés et payants. Les nouvelles pédagogies devraient donc être proposées dans les établissements publics traditionnels dans une dimension égalitaire.

Que peut-on faire au niveau européen ?

Si l'Union européenne n'a pas de compétence en matière d'éducation sur les structures et les programmes, elle pourrait faire plus au niveau échanges de bonnes pratiques. Un réseau européen composé de 500 mille enseignants existe : « etwinning ». Plus d'échanges pourraient contribuer à promouvoir ces nouvelles pédagogies et devraient être encouragés.
<https://www.etwinning.net/fr/pub/index.htm>

Définition du terme « citoyenneté », nous proposons d'aller au-delà de la notion juridique de citoyenneté pour aborder une notion plus philosophique. La définition philosophique permet de faire référence à un sentiment d'appartenance, à une identité. « Je me sens citoyen parce que j'appartiens à une cité et je vais participer à la vie de ma cité ». Quand on parle de citoyenneté européenne, il s'agit de donner du sens au projet européen et de créer une identité, un sentiment européen chez de futurs citoyens.

Doit-on considérer l'école comme un lieu d'intégration ?

Oui, dans le sens où l'école ne se contente pas d'instruire l'enfant, elle l'éduque également. Elle ne peut pas et ne doit pas remplacer la famille et les parents, mais elle a un rôle d'éducation des enfants et doit susciter un intérêt pour la citoyenneté. Quelle est ma place d'individu vis-à-vis de mes pairs ? Quelle est ma place dans la communauté dans laquelle j'appartiens ? Si toutefois on arrivait à imprimer cela à un enfant : « je fais partie d'une communauté et je suis capable d'agir pour le bien de ma communauté, cela m'intéresse et il est dans mon intérêt de le faire ». Alors il sera plus facile plus tard pour un enfant d'intégrer cette dimension à un territoire plus large et une communauté plus large. L'école a le pouvoir de le faire.

En Belgique, le cours « philosophie et citoyenneté » a remplacé le cours « morale laïque ». Le cours « morale laïque » était contesté car il s'inscrivait en opposition au cours de « religion » alors qu'il n'était pas question d'imposer aux enfants un point de vue particulier. En France, le cours « philosophie et citoyenneté » n'existe pas mais on pourrait faire valoir que cet enseignement pourrait être dispensé aux enfants de façon transversale. Nommer un cours avec le vocable « citoyenneté » pourrait susciter la curiosité d'un enfant, donner un contenu à la notion, un peu plus concret pour un élève ou un étudiant.

Au retour de leur expérience, quand on demande aux étudiants d'évaluer la question de la « citoyenneté européenne » c'est l'un des volets les moins bien cotés du volet Erasmus. Les étudiants, qui ne sont pas sensibilisés à la question de la citoyenneté avant leur départ, ne retirent pas le profit qu'ils pourraient en retirer eu égard à la citoyenneté. Le volet citoyenneté leur a échappé dès le départ parce qu'ils n'y ont pas songé. Alors que si on avait créé de l'intérêt chez les plus jeunes apprenants, peut être que le retour des étudiants, à l'issue de leur période Erasmus, serait plus intéressant au moment de citer ce volet citoyenneté du programme Erasmus.

Un autre volet est l'opinion publique européenne. Un cours pourrait être proposé afin d'assurer une meilleure maîtrise des techniques d'information, de communication et des médias. Faire en sorte que les enfants soient des lecteurs ou auditeurs plus avertis, capables d'analyser les données fournies par les médias avec plus de recul et capables de se faire leur propre opinion.

Constat: Bien que l'éducation et l'emploi restent des compétences essentiellement nationales, ces questions ont une dimension européenne très prononcée (libre circulation des travailleurs, santé économique de l'UE, etc.). Or le constat est le suivant au niveau européen : dans de nombreux pays les taux de chômage atteignent des niveaux élevés quand, dans le même temps, des centaines de milliers de postes restent à pourvoir.

Que faire au niveau européen?

Nous avons abordé trois points lors de notre discussion:

1/ Orientation

Il est tout d'abord apparu que les élèves devaient être mieux orientés dès le secondaire en y intégrant une dimension européenne.

La solution possible serait de mieux informer les élèves et les étudiants entre 16 et 25 ans en leur donnant accès aux informations suivantes (rôle des conseillers d'orientation): Informations concernant les secteurs en demande dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne (statistiques et analyses); informations résumant l'ensemble des programmes d'échange à portée des élèves et étudiants (échanges linguistiques, culturels, professionnels, etc.)

2/ Adéquation entre enseignement et marché de l'emploi

Au niveau européen, il existe des programmes qui permettent à des étudiants et jeunes diplômés de faire des stages en entreprises à l'étranger. Les informations sur ces programmes devraient être clairement mises à disposition de ces étudiants/jeunes diplômés, notamment dans les pays où les liens entre l'université et le monde du travail sont faibles (la France par exemple).

3/ Digitalisation et transformation du monde du travail

Afin de faire face aux bouleversements à venir du fait de la digitalisation de l'économie, il nous semble impératif que les pays de l'Union européenne partagent réflexions et solutions en terme de formation initiale et continue.

- Formation initiale : Une réunion du Conseil Européen devrait être consacrée à la question des besoins de formation initiale à l'heure de la digitalisation de l'économie et de son impact sur le monde du travail. Il est en effet primordial que les enfants/étudiants d'aujourd'hui acquièrent des compétences humaines et intellectuelles indispensables aux métiers de demain (esprit analytique, créativité, travail en équipe, communication, etc.). Il ne s'agit plus seulement d'avoir des connaissances mais des compétences que ne pourront pas imiter les algorithmes.
- Formation continue : Tout au long de notre vie professionnelle, nous allons de plus en plus être amenés à changer d'entreprise/d'organisations/de métiers. Il est donc nécessaire

que les systèmes de protection sociale s'adaptent pour faire face à ce nouveau type de "risques". Là aussi, un échange au niveau européen pourrait être utile afin de partager les meilleures idées.

Education et inclusion, Amory Lumumba
--

L'inclusion pour les personnes en situation de handicap dans la sphère éducative est un sujet transversal. Cela touche tant aux notions essentielles de citoyenneté qu'aux questions de l'emploi sans oublier les problématiques de mobilité.

Toutefois, la table ronde a permis de rappeler que le handicap en chaise roulante ne représente que 4% de la population dont il est question et qu'il est donc important de ne pas se focaliser sur les challenges spécifiques à ce cas de figure.

La table ronde a soulevé deux types de propositions : des propositions visant au changement des mentalités ainsi que des propositions plus techniques. Le tout en gardant la perspective de l'échelle européenne.

Nous préconisons des campagnes de sensibilisation dès le plus jeune âge via des supports pédagogiques illustrés.

D'une part pour les enfants afin de leur faire comprendre la différence chez l'autre et d'autre part chez les parents afin que la reconnaissance du handicap soit faite plus rapidement. Il est crucial d'améliorer l'identification des personnes en situation de handicap car plus vite ils sont pris en charge et plus on augmente leur chance d'insertion dans la société.

Bien sûr, le corps enseignant doit être formé à gérer tous types de handicap. S'il ne l'est pas, il est nécessaire de passer par la formation continue pour garder à jour nos fonctionnaires de l'éducation. La table ronde note un problème de communication concernant la diffusion des droits des personnes en situation de handicap.

De plus, elle prend parti pour la minimisation des écoles spécialisées, vécu comme de véritable "ghetto" qui isolent les enfants d'une intégration sociale pourtant vitale à leur développement en tant qu'individu et citoyen.

Investir dans l'innovation technologique et la rendre accessible au plus grand nombre est un enjeu majeur.

La politique de mobilité doit être globale et dépasser le simple trajet vers les lieux d'éducation.

Enfin, il faut mettre en place une plateforme à l'échelle européenne véhiculant les bonnes pratiques tout en faisant attention à la transposition automatique qui ne tiendrait pas compte des différences culturelles entre les Etats.

Attention particulière portée sur la question des jeunes issus de milieux défavorisés qui sont moins représentés parmi les jeunes qui participent aux actions de mobilité.

On constate une grande démocratisation de l'enseignement supérieur, mais malgré cela les jeunes issus de milieux défavorisés sont moins représentés dans les programmes de mobilité peut-être parce qu'il y existe une forme d'auto censure (la mobilité n'est pas pour moi) et ne participent pas aux sessions d'informations. Le niveau des bourses n'est pas assez élevé et ne couvre pas tous les frais engendrés par la mobilité.

Les étudiants de milieux défavorisés comptent beaucoup sur l'entraide et la famille. Ils comptent sur leurs réseaux locaux et ces réseaux-là n'existent pas à l'étranger, ce qui serait un frein à leur participation aux programmes de mobilité. Les programmes européens ne sont pas assez connus dans les universités.

Critique sur la complexité des dossiers de candidature.

L'impression est que c'est aux écoles et aux étudiants de s'adresser à la Commission Européenne, alors que les fonctionnaires européens ne vont pas vers les potentiels bénéficiaires des programmes. Que la quête n'était que dans un sens. Idée d'avoir un ambassadeur Erasmus dans chaque structure : école, université. Un ambassadeur qui pourrait parler en terme positif d'Erasmus, qui pourrait provenir d'un milieu défavorisé et pourrait apporter son témoignage. Il/elle pourrait expliquer comment il/elle a réussi à surmonter ses difficultés.

Un autre frein à la mobilité est le manque de connaissance des langues étrangères. Pour attirer des étudiants étrangers, de nombreuses universités ou hautes écoles développent des programmes en anglais, ce qui appauvrit le contenu de l'enseignement., L'un des points positifs de la mobilité est de pouvoir apprendre une nouvelle langue - et pas seulement l'anglais. On se dirige vers une uniformisation et une standardisation de l'enseignement à cause de anglais.

Propositions :

- Augmenter le niveau des bourses (selon le quotient familial).
- Couvrir le différentiel engendré par la mobilité.
- Encourager les journalistes afin de parler d'Erasmus, afin que l'information passe mieux
- Ambassadeur Erasmus dans chaque école

La modalité de nos échanges s'est fondée sur nos expériences personnelles et celles de nos enfants à l'école i.e. belge, luxembourgeoise, néerlandaise, américaine, française et européenne autour de la question : Comment est vécu le multilinguisme dans l'éducation scolaire?

Dans les points positifs communs aux participants :

- Le multilinguisme est une ouverture à la diversité.
- L'immersion linguistique est une expérience à vivre : avoir cours de sport, cours de géographie dans une langue autre que celle d'usage ou d'enseignement.
- La mobilité linguistique en primaire ou secondaire à travers les voyages scolaires à l'étranger est indispensable.
- Le multilinguisme permet une meilleure intégration et une plus grande confiance en soi, en développant ses talents linguistiques dans une langue qui n'est pas celle de l'apprentissage surtout pour des primo arrivants européens ou non européens.

Dans les points négatifs communs aux participants :

- L'expérience du multilinguisme n'est pas une priorité scolaire dans les 'grands' Etats membres ;
- L'apprentissage d'une ou des langues intervient trop tardivement dans le cursus scolaire ;
- La maîtrise d'une langue à l'oral s'accompagne souvent d'une faible maîtrise de cette langue à l'écrit.

Objectif idéal de l'atelier : offrir aux élèves l'apprentissage d'au-moins 3 langues au cours d'une scolarité.

En 2018, dans le monde, 6 milliards d'êtres humains parlent 3 langues.

Objectif primordial de l'atelier : Donner le goût des langues à l'école le plus tôt possible
Comment ?

- Encourager les tables de conversation dans une langue non-enseignée ex-cathedra en primaire et secondaire avec des élèves-professeurs ou des parents locuteurs naturels
- Développer au maximum les summer-school 'Europa School' ou 'mini Erasmus' dès 12 ans càd envoyer les enfants à l'étranger via des financements nationaux, européens i.e. fonds social, Feder et privés (ex mutuelles), organisées par l'école ou les colonies de vacances.
- Créer un Erasmus des élèves-professeurs (pas des professeurs !) durant leurs 4 ans de formation, à savoir partir durant leur cursus pour enseigner leur langue en immersion linguistique à des élèves d'un autre pays.
- Valoriser l'acquisition des langues via internet avec des cours ex cathedra pour poser les acquis (dès 12ans)
- Impliquer au sein des écoles et localement les instituts, centres culturels, consulats,

associations diverses dans le maintien et la maîtrise d'une langue d'Europe.

- Revaloriser l'enseignement à distance des langues comme outil de soutien aux professeurs de langues dans les Etats membres
- Créer un passeport langues pour les moins de 18 ans afin de valider leur niveau linguistique, comme un permis ou un pass ski (émoticons drapeaux des langues)

SYNTHESE/PROPOSITIONS

Toutes les interventions de ces tables rondes se rejoignent pour faire un cursus d'éducation de l'enfant des premiers mois jusqu'à son entrée dans la vie active.

Apprentissage

- Apporter, au-delà d'un soutien financier, une méthode et un cadre de valorisation à l'échelle européenne,
- Améliorer la perception de l'apprentissage vers une logique de filière "métier" qualitative ou même élitiste,
- Constituer des réseaux professionnels transnationaux et européens ainsi que des mécanisme d'entraide et de solidarité,
- Mettre en place un contrat d'apprentissage commun au niveau européen, et décliné par branches.

Bienveillance

- Offrir une formation adaptée des enseignants,
- Mettre en adéquation des structures scolaires,
- Développer une démarche inclusive dans une dimension égalitaire,
- Développer un réseau de bonnes pratiques dans l'Union européenne

Citoyenneté

- Considérer l'école comme un lieu d'intégration qui doit susciter un intérêt pour la citoyenneté,
- Dispenser un cours « philosophie et citoyenneté » dispensé aux enfants de façon transversale,
- Dispenser un cours « opinion publique européenne », techniques d'information, communication et médias.

Emploi

- Renforcer le rôle du conseiller d'éducation Offrir une orientation aux élèves dès le secondaire en intégrant une dimension européenne,
- Informer sur les secteurs en demande dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne,
- Informer sur l'ensemble des programmes d'échange à portée des élèves et étudiants,
- Informations sur les stages en entreprise à l'étranger,
- Partager réflexions et solutions en termes de formations initiale et continue entre

Etats membres,

- Formation initiale : Une réunion du Conseil Européen devrait être consacrée à la question des besoins de formation initiale à l'heure de la digitalisation de l'économie,
- Formation continue : Adapter les systèmes de protection sociale pour faire face aux nouveaux risques au niveau européen.

Inclusion

- Organiser des campagnes de sensibilisation dès le plus jeune,
- Former le corps enseignant à la reconnaissance du handicap, et
- Adapter la formation en cours de carrière,
- Améliorer la communication sur les droits des personnes en situation de handicap,
- Réduire le nombre d'école des écoles spécialisées,
- Investir dans l'innovation technologique et la rendre accessible au plus grand nombre,
- Développer la politique de mobilité,
- Mise en place d'une plateforme de bonnes pratiques à l'échelle européenne.

Mobilité

- Renforcer la communication sur les programmes européens dans les universités,
- Porter une attention particulière sur les jeunes issus de milieux défavorisés,
- Augmenter le niveau des bourses (selon le quotient familial),
- Couvrir le différentiel engendré par la mobilité,
- Encourager les journalistes à parler d'Erasmus,
- Nommer un Ambassadeur Erasmus dans chaque école

Multilinguisme

- Encourager les tables de conversation dans une langue non-enseignée ex-cathedra en primaire et secondaire avec des élèves-professeurs ou des parents locuteurs naturels,
- Développer au maximum les summer-school 'Europa School' ou 'mini Erasmus' dès 12 ans càd envoyer les enfants à l'étranger via des financements nationaux, européens i.e. fonds social, Feder et privés (ex mutuelles), organisées par l'école ou les colonies de vacances,
- Créer un Erasmus des élèves-professeurs durant leurs 4 ans de formation,
- Valoriser l'acquisition des langues via internet avec des cours ex cathedra pour poser les acquis
- (dès 12ans),
- Impliquer au sein des écoles et localement les instituts, centres culturels,

consulats, associations diverses dans le maintien et la maîtrise d'une langue d'Europe,

- Revaloriser l'enseignement à distance des langues comme outil de soutien aux professeurs de langues dans les Etats membres,
- Créer un passeport langues pour les moins de 18 ans afin de valider leur niveau linguistique, comme un permis ou un pass ski.

Coin des lecteurs

Revues

Parlement européen 2019 : quel hémicycle ? Quelle Europe ?

Note du Groupe de réflexion sur les élections européennes dirigé par Pascal Lamy

Editeur : Notre Europe-Institut Jacques-Delors

Le Parlement européen dispose, depuis le Traité de Lisbonne de 2009, de pouvoirs accrus sur le plan législatif et d'une influence politique croissante. Outre sa fonction de législateur, c'est lui qui élit la Commission et son président (et qui peut les censurer). Il auditionne les candidats à tous les postes de responsabilité en Europe, y compris le directoire de la Banque Centrale européenne. C'est à lui qu'il revient de ratifier les accords internationaux, y compris l'accord sur le Brexit. Son rôle de caisse de résonance politique n'est plus à démontrer. Sa future composition, issue d'élections dans 27 pays membres, aura donc des conséquences importantes sur le fonctionnement futur de l'Union et sur l'orientation de ses politiques. Son élection interviendra dans un contexte marqué par des tensions internes dans l'Union européenne, des turbulences sur la scène internationale, les défis migratoires, des difficultés sociales, une montée des peurs, des réactions identitaires et des populismes. Tous phénomènes qui pourraient donner à la campagne un tour sensiblement plus européen et un peu moins national que d'ordinaire.

Elections européennes de 2019 : quelle recomposition ?

Policy paper de Pascale JOANNIN, Fondation Robert Schuman, Question d'Europe n°491 - 05 novembre 2018

Les élections européennes se tiendront du 23 au 26 mai 2019 dans 27 Etats membres de l'Union. A 3 mois de l'échéance, ce scrutin suscite déjà davantage de commentaires que les précédents (2014 et 2009). Après les congrès des grands partis politiques européens (PPE les 7 et 8 novembre 2018, ALDE du 8 au 10 novembre 2018, Verts du 23 au 25 novembre 2018 et PSE les 7 et 8 décembre 2018), il est d'ores et déjà possible de mieux comprendre les enjeux de ces élections. Le départ probable des députés britanniques et l'affaiblissement des principaux partis traditionnels créeront une nouvelle donne au Parlement européen à un moment crucial pour l'Union.

Droits d'auteur et responsabilités des plates-formes numériques

Par Axel VOSS, Ed.Fondation Robert Schuman, Question d'Europe n°492, 12 novembre 2018.

Une nouvelle définition de la responsabilité des plateformes numériques est nécessaire pour protéger efficacement les œuvres et auteurs européens. En effet, avec le développement d'Internet et du modèle économique de Spotify, Youtube & Co., nous avons désormais accès à tout moment à notre chanson favorite, gratuitement ou en échange d'un abonnement mensuel. Un clic suffit ; Acheter des 33 tours ou des CD paraît désormais « démodé » ; dorénavant, des playlists de musique en streaming définies par les utilisateurs occupent des soirées entières. L'accès est possible à tout moment, de partout, et gratuitement. Du point de

vue de l'utilisateur, nul doute qu'il s'agit d'une évolution positive. Et les plateformes en profitent grandement. Auparavant, les éditeurs, les labels de disques et les producteurs de films s'occupaient de la commercialisation et de la diffusion des contenus créatifs. La diffusion, gratuite, se fait désormais via les plateformes sur Internet.

Le modèle économique selon lequel tout utilisateur peut télécharger, ou utiliser, presque tout contenu, connaît un succès pratiquement inégalé, et certains hébergeurs parviennent ainsi à se garantir une situation de monopole sur ce marché. Pourtant, la majorité des personnes oublient une chose : tant que les auteurs des musiques, des films, des documents, etc. n'ont pas autorisé leur diffusion, ces œuvres n'ont pas le droit d'être téléchargées. Cela constitue une violation du droit d'auteur, commise par l'utilisateur qui télécharge la vidéo. Mais ces téléchargements, outre qu'ils sont considérés comme des violations du droit d'auteur, provoquent également des dégâts considérables, menaçant l'existence même de nombreux créateurs. En effet, les chansons, que les artistes vendaient encore il y a quelques années sur des CD dans les magasins de musique, sont désormais disponibles gratuitement sur Internet. Leurs recettes disparaissent alors que de nouveaux bénéfices sont générés quasi automatiquement sur les pages des plateformes, qui enregistrent d'énormes profits en mettant en ligne toutes ces vidéos – mais qui ne les partagent pas ou très inéquitablement avec les artistes. Sur le plan sociétal, c'est inacceptable. Et sur le plan juridique, c'est devenu difficile. D'abord, car les frontières existantes se sont progressivement effacées, mais aussi car la « directive sur le commerce électronique » a servi de base au développement des plateformes, permettant aux exploitants de celles-ci de déclinier toute responsabilité en termes de contenus. C'est la raison pour laquelle nous devons accepter un ensemble de règles plus exigeant pour l'Europe. Quiconque veut, souhaite et accepte de préserver les spécificités et la diversité des identités culturelles des États membres doit aussi accepter que l'harmonisation du droit et des marchés habituellement souhaitée à l'échelle européenne trouve ici ses limites, ou produise des conséquences négatives. Cette directive sur le commerce électronique ne peut donc plus constituer le cadre juridique de telles plateformes « actives ».

Nucléaire : bientôt la fin ?

Dossier spécial dans Alternatives économiques de janvier 2019.

Fractures : la France malade de ses inégalités

Dossier dans Alternatives économiques de janvier 2019.

Ouvrages

Finance, climat : réveillez-vous !

Par Larrouturou Pierre, Editions Indigènes

Pierre LARROUTUROU, Économiste, porte-parole du collectif "Pacte finance climat", pense qu'il est fondamental de tirer la sonnette d'alarme et d'engager une véritable mobilisation de l'opinion publique sur le sujet. Depuis avril 2015, la Banque Centrale Européenne a créé plus

de 2.500 milliards d'euros de liquidités et l'épargne n'a jamais été aussi abondante. Dans ces circonstances, comment croire que l'Europe n'a pas les moyens de lutter contre le dérèglement climatique ? Le Pacte Finance – Climat vise à provoquer un sursaut collectif dans la lutte contre le dérèglement climatique : il faut tout faire pour que, avant 2020, l'Europe ait ratifié un Traité qui mette la finance au service de la lutte contre le dérèglement climatique, en Europe et dans les pays du Sud. « Nous n'avons plus que 3 ans pour agir ! » Il faut agir ensemble pour que 2018 soit l'année d'un sursaut collectif et que, en 2019, soit adopté le projet de Pacte rendu public le 7 décembre 2017 : adoption en 2019 pour application dès le début 2020.

Il faut achever l'Euro – Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'Euro sans oser le demander

Par Jean Quatremer, Calmann-Lévy

Si les gouvernements n'ont pas le courage d'achever la construction de l'euro, cette monnaie sans État qui fête ses vingt ans le 1er janvier 2019, disparaîtra. Le choc sera d'une rare violence pour nos économies, comme l'a montré la faillite en 2008 d'une simple banque d'affaires américaine, Lehman Brothers, qui a entraîné la plus grave récession depuis 1929. Alors imaginez ce que donnerait l'effondrement de la seconde monnaie de réserve du monde...

Entre 2010 et 2012, nous en avons eu un avant-goût. La crise de la zone euro n'était pourtant pas une surprise : les « pères fondateurs » de la monnaie unique avaient pris la précaution d'avertir que leur travail était imparfait. Ils comptaient sur leurs successeurs pour l'achever. Or, non seulement ceux-ci n'ont rien fait, se contentant de capitaliser sur les premiers pas réussis de l'euro, mais, au contraire, ils ont détricoté le peu de fédéralisme qui existait.

Pour comprendre et juger, ce livre propose une plongée dans la grande histoire et les petites anecdotes de la construction monétaire européenne, nourrie des témoignages de ses principaux acteurs. Il raconte les faux pas, les réconciliations, les réunions secrètes, les engueulades homériques et les décisions prises aux petites heures du matin. Une histoire qui permet de mesurer le chemin qui reste à parcourir.

Où atterrir - Comment s'orienter en politique

par Bruno Latour, 2018, Editions de La Découverte

Cet essai qui est une sorte de cartographie des nouveaux clivages politiques à la lumière du dérèglement climatique, voudrait relier trois phénomènes que les commentateurs ont déjà repérés mais dont ils ne voient pas toujours le lien — et par conséquent l'immense énergie politique qu'on pourrait tirer de leur rapprochement. D'abord la « dérégulation » qui va donner au mot de « globalisation » un sens de plus en plus péjoratif ; ensuite, l'explosion de plus en plus vertigineuse des inégalités ; enfin, l'entreprise systématique pour nier l'existence de la mutation climatique.

L'hypothèse est qu'on ne comprend rien aux positions politiques depuis cinquante ans si l'on ne donne pas une place centrale à la question du climat et à sa dénégation. Tout se passe en

effet comme si une partie importante des classes dirigeantes était arrivée à la conclusion qu'il n'y aurait plus assez de place sur terre pour elles et pour le reste de ses habitants. C'est ce qui expliquerait l'explosion des inégalités, l'étendue des dérégulations, la critique de la mondialisation, et, surtout, le désir panique de revenir aux anciennes protections de l'État national.

Pour contrer une telle politique, il va falloir *atterrir* quelque part. D'où l'importance de savoir *comment s'orienter*. Et donc dessiner quelque chose comme une *carte* des positions imposées par ce nouveau paysage au sein duquel se redéfinissent non seulement les *affects* de la vie publique mais aussi ses *enjeux*.

Guerre des métaux rares, géopolitique de la transition énergétique. La face cachée de la transition énergétique et numérique

Par Pierre Pitron, Editions « Les liens qui libèrent », 2018

Transition énergétique, révolution numérique, mutation écologique... Politiques, médias, industriels nous promettent en chœur un nouveau monde enfin affranchi du pétrole, des pollutions, des pénuries et des tensions militaires. Cet ouvrage, fruit de six années d'enquête dans une douzaine de pays, nous montre qu'il n'en est rien ! Instructif.

Quand le Sud réinvente le monde

Bertrand Badie, La Découverte, 2018

Face aux blocages d'un ordre international pris au piège de la mondialisation, le Sud largement issu de la décolonisation, réagit à cette situation et recompose le système. Le sens de la conflictualité s'en trouve bouleversé. Elle n'est plus territorialisée, n'oppose plus des armées et des Etats. C'est une violence diffuse et les tensions sociales qui deviennent source de conflit (démographie, inégalités, sécurité humaine, migrations).

Le Bel avenir de l'humanité

par Yves Roucaute, Calmann-Lévy, 2018

Fruit d'un énorme travail de recherches philosophiques, historiques et scientifiques, ce texte revisite toute l'histoire de l'humanité. Il fait le récit passionnant de la lutte pour la reconnaissance de la nature créatrice humaine contre la pensée magico-religieuse née il y a 12 000 ans et qui s'achève avec la modernité. Adieu le chimérique Homo sapiens, l'opposition « matérialisme » et « idéalisme », adieu « socialisme », « libéralisme », « utilitarisme », adieu tristesse des professionnels de l'apocalypse. « Je suis Celui qui crée », tel est le credo de l'homme contemporain, parvenu à la conscience de lui-même. Ce livre balaie les illusions d'hier et revisite les fables et les récits mythologiques. A rapprocher du passionnant « Homo Deus » publié en 2017 par Yuval Noah Harari.

Hommage à nos collègues disparus

François Lamoureux, Architecte de l'Europe

Sous la coordination de Dieter Schlenker, directeur des Archives historiques de l'UE,
Editions : Notre Europe-Institut Jacques Delors.

Hommage à nos grands anciens, toujours parmi nous :

Paul Collowald, pionnier d'une Europe à unir

Par Sabine Menu Editions Peter lang, coll. Europe des cultures, Vol.17 - [http // :
www.peterlang.com](http://www.peterlang.com)

DEVENEZ MEMBRE DE L'AFFCE

L'AFFCE vit grâce aux cotisations de ses membres et organise différentes activités grâce à de telles cotisations.

Si vous souhaitez soutenir nos activités, n'hésitez pas à devenir membre! Il suffit de faire un virement de 30 € sur le compte de l'association, avec les coordonnées suivantes:

- Virement international/européen - IBAN : BE63 0016 9455 2008- BIC si nécessaire : GEBABEBB

- Virement belge: compte 001-6945520-08

- Paiement Paypal sur le site: <http://www.affce.eu>

En vous remerciant pour votre confiance et votre soutien!

COMITE EDITORIAL

Rédacteur en chef: Fabrice Andreone;

Coordination: Anne Serizier;

La Vie des institutions: Fabrice Andreone, Blandine Pellistrandi (Commission); Armel Prieur (Conseil); Benoît Lefort, Jérémie Requis (Parlement);

Vie pratique "Trucs et astuces pour expatriés" : Tous.

Le coin des lecteurs: Anne Serizier.

LE BUREAU AFFCE

Président : Fabrice Andreone

Vice-Président en charge des relations avec le Consulat de France à Bruxelles et l'Ambassade de France en Belgique: Anthony Bisch

Vice-Président en charge des relations avec les autres institutions: Pierre-Alexis Feral

Vice-Président en charge du débat intellectuel: Paul Clairet

Secrétaire général : François Ziegler

Secrétaire général adjoint en charge du journal: Anne Serizier

Secrétaire général adjoint en charge de la communication: Blandine Pellistrandi

Trésorier : Louis Bouthors